ACCOMPAGNER UNE PERSONNE SANS PAPIERS DANS SES DEMARCHES ADMINISTRATIVES



SANS PAPIERS, VSP, Y EN A MARRE !!! **QU'EST-CE QUE C'EST?**

Nous sommes la Voix des Sans Papiers de Bruxelles (VSP), un collectif auto-organisé et autogéré né en 2014 de l'occupation d'un bâtiment situé à Molenbeek (Ribaucourt) par 250 personnes dites «sans papiers», c'est-à-dire, exclues du droit au séjour et donc des droits les plus fondamentaux. L'occupation est devenue un espace de lutte tant d'organisation de la survie que politique, avec pour revendication centrale : la régularisation de tous.tes.

Depuis le début de notre combat, nous subissons le déni constant des autorités politiques et de multiples formes de violence et maltraitance institutionnelles. Notre état de santé physique et psychique se détériore au point qu'il nous devient difficile de mobiliser des forces au quotidien pour les luttes individuelles et collectives.

Nous avons donc créé le projet YEN A MARRE (YEAM) !!!

Nous avons créé le projet Y EN A MARRE (YEAM) !!! pour mettre en lien chaque membre de VSP avec un.e personne soutien. En effet, nous demandons aujourd'hui des énergies et compétences extérieures pour accompagner et renforcer la personne « sans papiers » dans ses démarches juridiques et administratives ainsi que dans sa trajectoire personnelle vers de meilleures conditions de vie.



CONCRÈTEMENT, COMMENT FONCTIONNE L'ACCOMPAGNEMENT?

- Quand vous vous engagez dans le projet Y EN A MARRE!!!, son comité de pilotage (composé de personnes sans et avec papiers) vous met en lien avec le/la membre de VSP avec qui vous formerez un binôme.
- Ensuite, ce comité soutient le processus d'accompagnement à travers un suivi régulier, en proposant des documents ressources, une formation continue, une permanence hebdomadaire, des séances de travail sur le dossier ainsi que des moments d'échange et de convivialité.
- Le rôle de l'accompagnant.e consiste essentiellement en la facilitation du travail avec les différent.e.s intervenant.e.s: avocat.e.s, docteur.e.s, assistant.e.s socia.ux/les, fonctionnaires et act.eur/rice.s, associations...

- En fonction des demandes du binôme et de ses possibilités, vous accompagnez le.la membre de VSP aux rendez-vous, briefez et débriefez et, en fonction des demandes du binôme, envoyez des mails, passez des coups de fil, préparez les éventuels entretiens, etc...
- La réussite de l'accompagnement dépend en grande partie de l'établissement d'un **lien de confiance** au sein du binôme, à travers la régularité des contacts et la disponibilité de chacun.e.
- VSP insiste sur la recherche d'un rapport d'équité* entre les membres du binôme. Les étapes de l'accompagnement sont donc établies conjointement et vous veillez à ne pas vous substituer à la personne sans papiers, mais plutôt à la soutenir et la remobiliser si nécessaire.



^{*} De fait, les trajectoires et situations de la personne sans papiers et de la personne soutien au sein de systèmes plus vastes ne les placent pas dans un état d'égalité. Toutefois, à partir des expériences et compétences de chacun.e, il est possible de construire un lien qui tende vers plus de justice sociale.